

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3248

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études de projet

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3248**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon porte depuis 2005 le projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL). En privilégiant le développement de l'intermodalité, REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs. La Communauté urbaine participe, par ses engagements aux protocoles d'accord partenarial de REAL de 2005 et 2007, au développement d'une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

L'enquête ménages déplacements de 2006 a montré que, si globalement le nombre de déplacements au sein du plateau nord de l'agglomération lyonnaise n'augmentait pas, l'usage de la voiture particulière restait supérieur à la moyenne de la Communauté urbaine (55 % des déplacements des habitants du plateau nord se font en voiture). La plupart de ces déplacements s'effectuent avec Lyon-Villeurbanne (pour 64 %) et pour presque un tiers vers la rive gauche. Les transports collectifs (TC) urbains représentent environ un tiers des déplacements du plateau nord vers Lyon.

Dans ce contexte, il est possible d'optimiser l'utilisation du service offert par la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape qui bénéficie depuis fin 2008, grâce aux travaux de modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse, d'un cadencement :

- à la demi-heure aux 2 heures de pointe du matin et aux 3 heures de pointe du soir,
- à l'heure la journée.

Pour ce faire, il faut rendre attractive cette gare et favoriser l'émergence d'un vrai pôle multimodal.

La gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape dessert un bassin de vie important (75 000 habitants) : le plateau nord constitué de Communes (Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Sathonay Camp) en développement et en mutation. Située à 10 minutes de la Part-Dieu par le train, elle représente un atout pour le territoire. Sa fréquentation en 2009, de 900 montées/descentes (M/D) par jour pour le TER devrait, par conséquent, augmenter.

Pour ces raisons, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, la SNCF et la Communauté urbaine souhaitent constituer autour de la gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape un pôle d'échanges. La gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape a été inscrite parmi les pôles d'échanges éligibles au volet intermodalité - Grands projets 2 du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 répondant à 4 grands principes définis :

- l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape s'inscrit dans le cadre d'une politique améliorant le cadre de vie des habitants et des usagers du train,

- l'opération s'inscrit dans une politique destinée à privilégier le recours aux transports collectifs par rapport à la voiture particulière ; ceci implique, en particulier, une cohérence du projet avec la politique de planification urbaine et le plan de déplacements urbains (PDU) de la collectivité,

- l'opération permet une amélioration significative de l'intermodalité entre les transports collectifs : le projet doit améliorer l'interface entre les transports ferrés et les transports en commun urbains ou interurbains,

- l'opération doit contribuer à la mise en accessibilité de la chaîne de transports, en application de la loi du 11 février 2005 : à l'issue des travaux, les périmètres et services concernés devront être accessibles (accès aux quais et aux trains, information des voyageurs).

La Communauté urbaine a mené une première étude de faisabilité qui a permis de dégager plusieurs scénarii d'aménagement répondant aux priorités fixées par les partenaires :

- améliorer l'accessibilité côté Rillieux la Pape par la création d'une gare biface,
- limiter les cheminements et les temps de correspondance par une bonne organisation des flux,
- rendre la gare accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Une première phase d'aménagements est en cours de finalisation comprenant, notamment, la réalisation d'un parc de stationnement du côté de Sathonay Camp, ainsi que le réaménagement du parvis de la gare par des équipements favorisant l'intermodalité.

Dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal, des réflexions ont été engagées sur les aménagements à prévoir du côté de Rillieux la Pape portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais de la gare. L'objectif, pour la Communauté urbaine, est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et, à terme, de favoriser un développement urbain sur ses abords.

Les études d'avant-projet (financées par la convention n° 1000446 signée le 17 octobre 2011) ont été réalisées portant sur l'allongement du passage souterrain ainsi que son accessibilité à partir du futur parking côté Rillieux la Pape.

Les résultats de cette étude ont été présentés au comité de pilotage de juillet 2012 qui a entériné le projet de passage souterrain allongé de 28 mètres avec accessibilité par ascenseurs depuis le parking côté Rillieux la Pape et a validé l'engagement des études de projet. La présente convention de financement porte sur l'engagement de ces études de projet.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Réseau ferré de France (RFF). Elle fera l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et d'une mission de maîtrise d'œuvre confiée à la SNCF.

Les études de projet portent sur le programme retenu à l'issue de la phase d'avant-projet :

- suppression des voies de service 11 et 13,
- allongement du passage souterrain de 28 mètres et aménagement pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- mise en accessibilité des quais par la création de 4 ascenseurs,
- création d'une communication entre les voies de services 27 et 28.

Le financement de cette étude de projet fait appel à 2 dispositifs financiers : le contrat de projet Etat-Région (CPER) et la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La participation de la Communauté urbaine s'élève à 81 193 €, soit 38,3 % du montant total de l'étude de projet en euros courants.

Coût total de l'opération (avant-projet : 3 985 349 € HT aux conditions économiques de janvier 2011 arrondi à 3 985 000 €).

Détail du coût de la phase projet (PRO)

Contrat de projet Etat-Région (CPER)	Projet (PRO)	Etat		Région Rhône- Alpes		Réseau ferré de France (RFF)		Communauté urbaine de Lyon	
3 ascenseurs									
acquisitions de données	75 650	37,50 %	28 369	37,50 %	28369	25 %	18912	0 %	0
télécoms									
frais de maîtrise d'ouvrage (MOA)	378	37,50 %	142	37,50 %	142	25 %	95	0 %	0
Total CPER	76 028	28 510		28 510		19 007		0	
Total CPER (€ courants)	78 614	29 480		29 480		19 654		0	

Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	Projet (PRO)	Etat		Région Rhône- Alpes		Réseau ferré de France (RFF)		Communauté urbaine de Lyon	
1 ascenseur									
passage souterrain									
travaux de voie et matériel fixe	128 083	0 %	0	39 %	49 953	0 %	0	61 %	78 131
sécurité									
frais de maîtrise d'ouvrage (MOA)	640	0 %	0	39 %	250	0 %	0	61 %	391
Total CFAC	128 724	0		50 202		0		78 522	
Total CFAC (€ courants)	133 103	0		51 910		0		81 193	

Total janvier 2011 204 752
Total en € courants 211 717 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon aux études de projet pour la modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape,

b) l'attribution d'une subvention d'équipement de 81 193 € à Réseau ferré de France (RFF),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et Réseau ferré de France (RFF) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° 0P08O1438 le 26 mars 2007, pour la somme de 250 000 € en dépenses et 75 000 € en recettes.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 204 112 - fonction 815 - opération n° 0P08O1438.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.